



PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} février 2021

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, CARRARD Raymond, FAVRE Suzanne, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, IMMINK Cinzia, KRASNIQI Sadik, LIMBORG Géraldine, MAGNI Eleonora, PELLETIER Simon, ROCHAT Blaise, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, WEAVER Mark

Absent : BUCHS Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

M. Victor ALLAMAND s'adresse à M. le Municipal Maurice GAY lui signalant qu'il n'a pas la capacité ni le désir de lui inventer des citations. Il doit être rassuré de ses propos grâce à la copie du rapport 43/2018 qui lui a été remise. Il est triste de la manière lapidaire qu'il a utilisée pour répondre à ses cinq questions issues de ses propos, questions qui témoignaient de l'intérêt de l'avancement de ses tractations. Ses réponses lui ont permis de réaliser qu'il a changé d'avis en deux ans et que, depuis la Mobilière, un autre immeuble va être démolit et reconstruit. Mme la Présidente lui demande si son intervention a un lien avec le procès-verbal, ce qu'il confirme. Comme échange de bons procédés, il lui saurait gré, à M. le Municipal, de remettre sa réponse du 7 décembre 2020 à Mme la Secrétaire pour le PV.

M. le Municipal Maurice GAY a reçu le rapport de la commission 43. Il veut volontiers répondre à M. Allamand si ce dernier lui donne le numéro de parcelle. Ils n'ont pas changé en deux ans, le rapport cite le quartier derrière la Morâche, alors qu'il parle de la parcelle de la Mobilière. Il répondra alors de manière exacte. Quant à ses propos tenus lors de la dernière séance, ils ont été enregistrés et Mme la Secrétaire a dû les retranscrire.

Mme la Présidente confirme qu'elle a vérifié personnellement et la réponse écrite par Mme la Secrétaire correspond aux propos tenus par M. le Municipal. Si M. Allamand veut poser d'autres questions, elle l'invite à le faire au point de l'ordre du jour concerné.

M. le Municipal Maurice GAY propose de le recevoir personnellement afin de discuter, mais dans ce quartier, rien n'a changé. Il faut savoir s'il parle du dessus ou du dessous de la route de Divonne.

Mme la Présidente demande si des modifications au procès-verbal sont demandées. Comme ce n'est pas le cas, il est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

M. Victor ALLAMAND ne veut pas accepter le procès-verbal en l'état. Il veut avoir un rapport qui correspond à ce qui a été dit et demande à M. le Municipal Maurice GAY de remettre au Bureau ses propos tels que dits et non comme cela figure actuellement.

Mme la Présidente lui confirme que c'est bien le cas. Elle procède alors au vote du procès-verbal. Le Conseil l'accepte à une large majorité, 2 avis contraires et 1 abstention.

3. *Approbation de l'ordre du jour*

Mme la Présidente ajoute un point 29bis : Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « De l'avenir d'une pièce stratégique pour l'attractivité du centre-ville (et aussi pour les finances communales) ». Texte transmis à tous les Conseillers par email.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Aucune autre demande de modification n'est demandée.

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité et 1 avis contraire.

4. *Communications du Bureau*

- Le Bureau a prolongé le délai de réponse de la Municipalité pour le postulat de M. Robert Jenefsky pour l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais au 15 mars 2021.
- Comme en décembre, afin de pouvoir compléter au mieux la liste des présences avec les arrivées tardives, un contre-appel sera effectué avant la discussion des rapports.
- Le Bureau et la Municipalité constatent qu'à quelques exceptions près, qu'elle espère pourront rapidement être réglées, les travaux de commissions ont retrouvé leur fluidité, la richesse de l'ordre du jour en témoigne. Elle remercie toutes et tous pour leur engagement et efficacité.
- Mme la Présidente et Mme la Secrétaire travaillent en stricte collaboration avec les services de la ville pour organiser les élections communales du 7 mars en mode Covid compatible et tous les Conseillers ont reçu le message de Mme la Secrétaire à ce sujet. Elle rappelle brièvement que le choix a été fait de convoquer les candidats pour le dépouillement, y compris ceux qui ne font pas (encore) partie du Conseil. Certains ont déjà reçu une convocation, d'autres suivront. Deux formations sont prévues les 1^{er} et 2 mars à la salle du Conseil. Elle prie les Conseillers de réserver une des deux dates, en plus de celle du 7 mars.

5. *Communications municipales*

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Pierre GIRARD au sujet des horaires de livraisons dans la nouvelle zone piétonne. En introduction, elle signale que la Municipalité souhaite rappeler que la piétonnisation de cette zone est en phase de test et que des aménagements complémentaires seront proposés au Conseil ces prochains mois. Concernant précisément les questions de M. Girard, afin de ne pas pénaliser les habitants et biens-fonds du secteur, une plaque complémentaire « riverains exceptés » a été ajoutée à l'interdiction de circuler mise en place. A ce titre, l'Ordonnance sur la signalisation routière précise que, lorsqu'il existe une interdiction de circuler, l'inscription « riverains autorisés » signifie qu'il est permis de livrer ou d'aller chercher des marchandises chez les riverains ou sur des biens-fonds voisins. Les riverains et leurs visiteurs, ainsi que les personnes exécutant des travaux sur des biens-fonds voisins, peuvent y effectuer des courses et que des tiers peuvent y transporter des personnes. Dès lors, les livraisons sont à recommander entre 6h et 10h mais pourront également être réalisées tout au long de la journée, sachant qu'évidemment, pour le confort des usagers, moins il y aura de véhicules de livraisons durant la journée, plus les gens pourront se délasser dans la zone piétonne. Par ailleurs, s'agissant d'une zone piétonne, elle précise les règles qui doivent être respectées afin de garantir la sécurité de tous. Les véhicules bénéficiant de la dérogation ne peuvent circuler, tout au plus, qu'à l'allure du pas, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle, les piétons et les utilisateurs d'engins tels que rollers, trottinettes, planches à roulettes bénéficient de la priorité, le parcage n'y est pas autorisé, sauf emplacements privés prévus à cet effet. Toutefois, le stationnement de courte durée à des fins de manutention (chargement/déchargement de personnes ou marchandises) est toléré durant le temps nécessaire à l'opération. Le simple transit n'est clairement pas autorisé. Elle précise que le commerçant concerné peut également accéder en tout temps à son commerce en passant par la rue Delafléchère, rue du Marché et rue du Collège.

Mme la Secrétaire procède au contre-appel.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

6. ***Rapports Rapport de commission – Rapport-préavis N° 161/2019 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances.***

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que patience et persévérance, peuvent définir l'attitude de la commission qui a traité ce dossier relatif à un service d'urgences. Patience, car, effectivement, il aura fallu à cette dernière, pas moins de quatre séances étalées sur trois ans pour finalement constater que beaucoup trop de questions restent malheureusement sans réponse, et persévérance car, malgré l'impasse qui se profilait, la commission a décidé de ne rien lâcher en proposant un postulat pour que tout cela ne finisse pas aux oubliettes. Le groupe UDC peine effectivement à comprendre pourquoi il demeure si peu de volonté pour finalement répondre à une demande évidente, à savoir pérenniser la présence d'un service d'ambulances qui bénéficiera potentiellement à l'entier de nos concitoyennes et concitoyens. Il profite ici pour remercier la commune pour son implication dans la campagne cantonale de recherche de First Responders, en français, des premiers répondants, à savoir des citoyennes et citoyens volontaires pour intervenir sur appel des services d'urgences. Ces personnes formées aux gestes de premiers secours ainsi qu'au massage cardiaque ont pour mission de prodiguer le plus rapidement possible les gestes qui sauvent, dans l'attente de l'arrivée d'une ambulance.

Il y a quelques temps, il a malheureusement dû pratiquer un massage cardiaque à Nyon et il garantit que l'arrivée de l'équipe d'ambulanciers représente un immense soulagement, car dans ces moments intenses et compliqués, chaque seconde compte. Ce jour-là, la chance était présente et cette personne a été sauvée. Comme il est relevé dans le rapport, la Société Ambulances Service SA à Nyon est active dans deux secteurs d'activités, d'un côté les missions d'urgences vitales, financées par le canton et de l'autre des missions à caractère privé, comme le transfert et le transport de patients à mobilité réduite, des missions qui représentent une grande partie de l'activité de cette entreprise. S'il est convaincu qu'une grande majorité du Conseil est consciente que la perte d'un tel service d'urgences sur le territoire nyonnais est inenvisageable, il espère également que pour le volet privé et commercial de cette société, le Conseil s'engage à ce que tout soit fait, y compris avec l'intervention de notre délégué à l'économie, pour maintenir à Nyon une entreprise formatrice, quasiment institutionnelle, qui ne l'oublions pas, génère des emplois et paie des impôts.

Il invite donc le Conseil à suivre le rapport de la commission en ne prenant pas acte de la réponse municipale au postulat de leur collègue David Saugy et, dans la foulée, afin que ce dossier ne fasse pas l'objet d'un simple classement vertical, il les invite évidemment à soutenir le renvoi en Municipalité du postulat déposé par la quasi-unanimité des membres de la Commission qui sera traité au point suivant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par une large majorité, 4 non et 3 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 161/2019 valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances.

7. *Postulat de M. Yves FELIX & Consorts intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon ».*

En préambule, M. Yves FELIX précise que M. Patrick BUCHS est également signataire du postulat. Une raison de date et envoi de documents a fait que son nom n'a pas pu figurer sur le document. La volonté est que le sujet ne passe pas à la trappe et reste sur la table. Jusqu'à présent les discussions ont toujours tourné autour de Champ-Colin, ce qui est compliqué et toutes les voies semblent, petit à petit, s'épuiser. Il souhaite élargir la discussion autour du sujet, faire une réflexion plus globale sur ce que l'on veut à Nyon, quel type de prestations, quels autres endroits peuvent être envisagés et si la Municipalité veut s'investir en tant que facilitateur, promoteur pour ce sujet. Etant donné qu'il y a déjà eu beaucoup de commissions sur ce sujet, il propose le renvoi direct en Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD était dans la commission des ambulances et n'a pas signé ce postulat. Selon lui, il n'est pas absolument indispensable d'avoir un service d'ambulances à Nyon. Il faut qu'il soit le mieux placé au niveau géographique. Dans ce postulat, il voit toutefois une question très intéressante : « *Pouvons-nous envisager une collaboration régionale sur ce dossier ?* »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 non de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**8. *Rapport de commission – Préavis N° 203/2020
Projet d'augmentation de la production électrique renouvelable locale - Partie du Plan
solaire 2020-2030. Demande de création d'une société anonyme dotée d'un capital de
CHF 2'000'000.-.***

Rapporteur : M. Ione RAMEL

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission, supprimant au point 2c la phrase « autorisation est donnée à la Municipalité d'ouvrir le capital action à des acteurs de la branche avec lesquels il pourrait y avoir des synergies, jusqu'à concurrence de 40% au total ».

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité, 20 non et 1 abstention.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha VUADENS peut regretter, de manière globale, qu'il n'y ait toujours pas de stratégie claire pour l'ensemble des Services industriels, presque trois ans après le renvoi à la Municipalité du préavis d'autonomisation. Cependant, ce soir, un compromis a été fait sur cette SA qui est très sectorielle. Le parti socialiste avait dit qu'il examinera toutes les propositions sectorielles, ce qu'il a fait et, dans sa grande majorité, il va l'accepter. Ce n'est évidemment pas une quittance pour d'éventuelles autres SA et il souhaite que cela soit entendu ce soir.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER s'exprime au nom du groupe des Verts qui regrette, effectivement, qu'il n'y ait pas de stratégie globale sur les Services industriels, ce qui avait été mentionné en 2018, suivi d'un postulat et, tant qu'ils ne l'ont pas, ils restent sur leur faim. Ils avaient également dit qu'ils entraient en matière sur une SA par secteur. De ce fait, elle est arrivée avec l'esprit très ouvert sur cette création sur le photovoltaïque et les Verts se réjouissent que l'on développe enfin la capacité et le potentiel du photovoltaïque sur les toits de Nyon et se réjouissent également de l'amendement, puisqu'il est le résultat d'un compromis. Elle remercie le président d'avoir mené les débats dans cette commission. Elle parle ensuite en son nom propre. Ce qui motive la création de la SA est le financement et l'appel au financement extérieur, pour ne pas gonfler notre dette déjà très importante. Le 21 novembre dernier ont eu

lieu les assises de l'énergie citoyenne. Au cours de cette journée, il y avait le témoignage de plusieurs communes et des Services industriels de Genève qui font appel à l'épargne des particuliers locaux pour financer les installations photovoltaïques. Ces appels ont énormément de succès. Ils ont eu des témoignages de Delémont, d'Yverdon, des Services industriels de Genève et de Renens. Quand elle a pensé que ce serait une très bonne idée pour Nyon, de démarrer comme ceci et faire la SA plus tard, c'était déjà fin novembre. Comme le rapport était déjà assez en retard, le président a, à juste titre, considéré qu'il fallait aller de l'avant. D'où le fait qu'elle n'a pas signé ce rapport et qu'il n'y a pas non plus de rapport de minorité puisque les débats n'ont pu être achevés sur ce sujet.

M. Maurice FREI signale qu'il y a eu une petite mésentente et remercie d'avoir précisé certains points. Le point 2c était bien mentionné mais n'était pas assez précis selon lui. Il voulait éviter toute confusion ultérieure et que les actions ne restent pas figées ad vitam aeternam auprès de la Municipalité. Si des opportunités étaient faites, on aurait pu, par le biais du Conseil, ouvrir cette opportunité. Il remercie la confirmation que ce n'est pas figé pour le futur.

M. Jacky COLOMB a regretté le manque de visibilité des SI sur cette stratégie de la/les SA. Les SI sont partenaires, ou à la base de création, d'une quantité de SA. Il pense que ce serait intéressant pour le Conseil de connaître toutes les sociétés ayant un lien avec les SI, dans lesquelles la ville a une participation. Il y a celles que l'on retrouve dans les comptes à différents endroits, celles qui, depuis le retrait du préavis SI/SA, ont été demandées par voie de préavis et celles dans lesquelles la Municipalité a pu entrer dans le cadre des compétences qui lui sont accordées en début de législature. Cette liste donnerait au Conseil une vision claire sur les intentions des SI. Il souligne ensuite quelques points négatifs de cette nouvelle SA. Elle n'apporte aucune compétence technique supplémentaire aux SI, elle sera obligée de se lier à des partenaires pour compenser ce déficit de compétence, elle n'a pas de personnel, pas de direction, un conseil d'administration majoritairement en mains de la Municipalité, avec un mélange des casquettes qu'il ne trouve pas très souhaitable. Elle agit comme un véhicule d'investissements, cela pourra être des achats de biens, d'immeubles, l'engagement de personnel, ou encore l'endettement avec des fonds fournis par la commune. Pour lui, cela ne constitue ni plus ni moins qu'une manière de contourner le pouvoir de décision du Conseil. Le préavis n'était pas très explicite sur ces points et la commission n'a pas posé les questions essentielles pour plus de transparence à ce projet. Au vu de toutes ces interrogations, il pense qu'il serait plus sage de demander le report de la discussion à la prochaine séance du Conseil. Cela leur laisserait le temps de discuter et de se mettre d'accord sur les décisions à adopter, de mieux comprendre les enjeux de ce préavis. Il dépose une motion d'ordre pour renvoyer la discussion au prochain Conseil.

Mme la Présidente passe au vote sur la motion d'ordre. Au vote, la motion d'ordre est refusée à une large majorité, 20 oui et 9 abstentions.

La discussion reprend.

M. Fabrice BAERTSCHI souhaite recadrer les choses et précise qu'il s'agit d'une société anonyme dont le but est d'installer des centrales photovoltaïques pour les besoins de bâtiments privés et pour le regroupement d'auto-consommateurs. On sait que les projets photovoltaïques ont un coût de revient et un coût de rendement intéressants. Il pense que l'exemple du Boiron qui est une RCP (regroupement de consommateurs propres) est une belle réussite, comme il y en a d'autres, et qui doit être développée à une autre échelle. Il y a le contexte actuel de stratégie énergétique 2050, souligné dans le rapport, le plan Nyon s'engage et la situation actuelle des SI. Il avait été discuté lors de la dernière séance de COFIN, qu'une remarque pertinente des SI, soumis à des contraintes assez dures sur la distribution du gaz et de l'électricité qui doivent se réinventer vers des services énergétiques à forte valeur ajoutée pour permettre les rétrocessions attendues par la ville, mais également juste pour survivre. A son sens, il paraît bien de laisser les enjeux principaux du projet à l'esprit et il ne faut pas passer à côté de ces remarques. Autre point important, il rappelle que pour qu'une société puisse être pilotée comme il faut, il y a eu 188 jours entre la salle de machines et le poste de pilotage, ce qui est relativement long, dans un système actuel où les services énergétiques doivent se rénover dans un marché dynamique, cela ne peut pas juste se passer comme cela.

M. Jacky COLOMB précise que son idée n'est, bien entendu, pas de combattre des panneaux photovoltaïques. Il s'interroge juste sur cette société anonyme qui, en fait, est une coquille vide qui va dépendre totalement des moyens des SI, avec un premier EPT. Il est également dit dans le préavis qu'ils pourront engager ultérieurement du personnel. Il souhaite savoir s'ils seront engagés dans le cadre de la SA ou si les SI reviendront périodiquement avec des demandes d'engagement de personnel pour pouvoir répondre aux besoins de la SA. De la même manière, ces missions vont nécessiter du personnel, mais également du matériel, des véhicules et il demande si ce sera à nouveaux les SI qui vont augmenter leur part de véhicules pour subvenir aux besoins de cette SA. Pour être vraiment agile, cette SA devrait avoir du personnel, du matériel et agir en son nom propre. Pour cela, elle devrait aussi s'ouvrir à des partenaires qui ont des compétences et il ne voit pas comment cette société anonyme va pouvoir répondre rapidement aux besoins si elle est totalement dépendante de la structure des SI. Il a beaucoup de peine à comprendre.

M. Christian PERRIN fait remarquer qu'une SA a une certaine liberté dans la mesure de la loi. Elle a un capital, elle se gère et peut engager du personnel, adhérer à d'autres sociétés, ouvrir son capital, que ce soit pour un tiers qui est intéressé ou qu'elle s'intéresse à un capital tiers. Il pense que c'est une bonne façon de la faire. Si on laisse les SI tels qu'ils sont, ils ne pourront jamais faire ceci. Il pense qu'il faut la créer et de savoir comment elle va se gérer après la décision du Conseil, c'est une autre chose à discuter plus tard.

M. le Municipal Vincent HACKER remercie les Conseillers pour ce débat complet. Il tient à souligner que cela fait plus de deux ans qu'il pilote ce projet avec les SI. L'étude menée par leur partenaire spécialisé arrive aux conclusions qui démontrent la nécessité de réaliser ce projet. C'est le seul moyen de répondre aux différentes attentes découlant tant de la stratégie énergétique 2050 que de la conception cantonale de l'énergie du canton de Vaud, de la planification énergétique de la ville de Nyon et enfin de Nyon s'engage. En outre, il y a également des attentes du Conseil, à la suite du postulat de la commission climat, d'accélérer la production d'énergie solaire et surtout les attentes de la population, qui a massivement voté en faveur de la stratégie énergétique, qui attend des mesures concrètes avec une augmentation significative de la part d'électricité renouvelable. Quant à la forme choisie, elle se veut pragmatique en termes d'incidence sur les finances communales et plus particulièrement son plafond d'endettement puisque tout développement futur, par des emprunts à l'extérieur, n'aura d'autre conséquence que de s'inscrire dans le plafond de cautionnement. La ville n'aurait, alors, plus à investir financièrement, mais conserverait le bénéfice des intérêts sur les emprunts initiaux, du dividende sur le capital action et les revenus sur l'activité. Il est important de considérer que le préavis, tel que présenté, l'a été en toute transparence. S'ils n'avaient pas fait état de certaines possibilités qui leur sont maintenant reprochées en termes d'engagement de personnel ou autre, on leur aurait dit que la Municipalité cache quelque chose alors que les possibilités existent, mais ce n'est pas du tout l'objectif de ce projet. L'objectif de cette société anonyme, relevé à plusieurs reprises, c'est avant tout, et exclusivement, un véhicule d'investissement. Ce ne serait que pure spéculation que de dire que la Municipalité reviendra plus tard pour des achats de véhicules, du personnel ou autre. La société servira de véhicule d'investissement, mais tout ce qui est en termes de gestion d'entreprise, gestion de chantiers, les spécialistes en énergies renouvelables, viendront des employés des SI, comme précisé dans le préavis. C'est la solution la plus pragmatique et efficiente possible pour préserver les finances de la ville, les investissements à venir dans le solaire sont importants. Par rapport à cette solution, on s'achemine, à l'horizon 2030, vers une augmentation de cinq fois de la production électrique solaire, ce qui laisse augurer d'une possibilité d'atteindre, si l'on ajoute des projets privés, les 20% voulus par la politique énergétique de Nyon. Il remercie le Conseil pour ces discussions et d'avoir pris note de l'importance du projet en termes de photovoltaïque.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide une large majorité, 8 oui et 8 abstentions :

1. de prendre acte de l'importance de promouvoir le développement de la production d'électricité photovoltaïque dans le parc immobilier privatif, les bâtiments commerciaux, et les bureaux dans la démarche municipale « Nyon s'engage » visant à répondre à l'urgence climatique ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une société anonyme, dans le but d'augmenter significativement et efficacement la production d'énergies renouvelables locales, dont les principaux éléments constitutifs sont :
 - a. dotation d'un capital-actions de CHF 2'000'000.-, divisé en 2'000 actions nominatives de CHF 1'000.- de valeur nominale chacune, représentant 100% du capital-actions de la société, entièrement libéré dont le montant sera inscrit au bilan de Ville dans le compte 9153.01 – « Titres et placements du patrimoine administratif » ;
 - b. but de la société : la société a pour but l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de production ainsi que la fourniture d'énergie dans le domaine des énergies renouvelables en Suisse. Elle peut effectuer, elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations en rapport direct ou indirect avec son but en Suisse. La société peut acquérir, détenir et aliéner des immeubles. La société peut exercer toutes les activités commerciales, financières en rapport avec son but ;
 - c. actionnariat à 100% en mains de la Ville à la création de la Société ;
 - d. mise en place d'indicateurs de performances, basés sur les investissements annuels, le suivi de la progression de la production d'énergie (puissance installée, production annuelle) en lien avec les objectifs fixés dans la politique énergétique de la Ville, etc. Ces indicateurs seront mis à disposition du Conseil communal, notamment au travers du rapport de gestion de la Ville.
3. d'accorder à la Municipalité la compétence d'octroyer un ou des prêts portant intérêts à cette société en vue du développement de la production d'énergies renouvelables locales jusqu'à concurrence de CHF 4'000'000.-. Ces montants seront inscrits dans les comptes annuels de la Ville sous 9152.xx – « Prêt Société..... » pour l'emprunt et 222.4221.05 et « Intérêt prêts Société... » pour les intérêts ;
4. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 et suivants un montant de CHF 110'000.- destiné à financer un poste de spécialiste développement et exploitation d'installations de production électrique. Ce montant sera porté aux comptes salaires 861.3011.00 et suivants (comptes figurant dans la rubrique 86 intitulée « Transition énergétique ») et compensé par les prestations délivrées par les SIN à la société, compte 861.4356.21 intitulé « Ventes Services à professionnels ».

9. *Rapport de commission préavis N° 207/2020*
Rénovation du centre sportif du Rocher – Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'255'000.- TTC pour une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher – Demande d'un crédit d'étude de CHF 125'000.- TTC pour une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire.

Rapporteur : M. Christian UDASSE

La discussion sur l'amendement proposé par la commission souhaitant inclure une partie des travaux de la deuxième étape dans la première et modifiant les crédits octroyés est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité et 1 abstention.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'335'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143-20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en cinq ans.

**10. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 209/2020
Présentation de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité valant réponse à trois postulats relatifs à la mobilité individuelle motorisée alternative.**

Rapporteur : M. Julien URFER

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE trouve que c'est une bonne nouvelle, de voir d'ici 5 à 10 ans. Au début, il s'est fait du souci de voir la Municipalité prendre d'elle-même l'initiative d'installer des bornes électriques. Petit à petit, il a modifié sa façon de voir les choses. Il ne comprend pas pourquoi les grandes chaînes de stations-services ne le font pas et souhaite que Nyon le fasse avant. Les conducteurs de voitures électriques paieraient l'électricité pour la recharge. Surtout quand on sait que l'électricité va augmenter. C'est une bonne chose que la Municipalité développe les bornes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité et 2 abstentions :

1. de prendre acte de la Stratégie municipale en faveur de l'électromobilité et de son plan d'action ;
2. de considérer que le rapport-préavis N° 209/2020 vaut réponse aux postulats suivants :
 - postulat du 8 janvier 2019 de Mme la Conseillère communale Stéphanie Sahli et MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Luciano de Garrini intitulé « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse » ;
 - postulat du 10 juin 2019 de MM. les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin intitulé « Postulat du PLR ; Hydrogène une solution d'avenir ? » ;
 - postulat du 14 avril 2019 de M. le Conseiller communal Laurent Miéville et consorts intitulé « Pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal »

**11. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 210/2020
Demande de crédit de CHF 905'000.- TTC pour le développement du secteur de Gare et l'organisation d'une étude test - Réponse à la motion du 07 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, intitulée « Gare nord ».**

Rapporteur : M. Philippe GLASSON

La commission propose deux amendements. Le premier propose de ramener le coût de l'atelier créatif de CHF 80'000.- à CHF 60'000.-, ce qui diminue le crédit alloué à CHF 885'000.- TTC.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY signale que la Municipalité se rallie à cet amendement. Dans le même temps, il précise encore que la Municipalité se rallie également au deuxième

amendement. Ils reviendront avec un préavis concret de mise en œuvre pour les demandes de M. Héritier.

M. Jacques HANHART fait remarquer que dans le rapport de la commission à la page 2 « Cahier des charges » il est indiqué que la CAU ou les usagers (démarche participative) peuvent être consultés. Si, comme vécu, la consultation se fait une fois le projet établi, ils n'auront aucune marge de manœuvre pour le modifier. Par conséquent, et une fois de plus, la commission n'aura pas pu faire son travail et, dans ce cas il faudra demander sa dissolution. Il tient à rappeler que dans son règlement il est marqué :

Attributions :

- a. *donner un préavis à la Municipalité sur les instruments de planification communaux ou intercommunaux dès leur phase initiale (plans directeurs, plan général d'affectation, plans partiels d'affectation, plans de quartier, projet d'agglomération etc.);*
- b. *d'émettre, sur requête de la Municipalité ou du Conseil communal, un avis consultatif sur les dossiers de construction en général ou sur des projets ou réflexions en lien avec la production de la ville ;*
- c. *de préaviser à la commission ad 'hoc les demandes de crédit en relation avec l'urbanisme, sur demande de la commission ad 'hoc ou du Conseil.*

Au nom de la majorité des membres de la commission d'architecture et d'urbanisme et, en conformité avec son règlement, il dépose l'amendement suivant :

4. La CAU participe à l'élaboration du cahier des charges et au suivi du projet.

Mme la Présidente lui fait remarquer qu'il s'agit de la discussion sur le premier amendement proposé par la commission, mais prend note de son nouvel amendement.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jacques HANHART pense que si la Municipalité se rallie aux amendements, il n'est pas nécessaire de les faire voter. Mme la Présidente lui rappelle que c'est le Conseil qui décide et non la Municipalité.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité et 3 abstentions.

La discussion sur le deuxième amendement demandant de ne pas prendre acte du rapport préavis comme réponse à la motion de M. Fabien Héritier est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

La discussion sur l'amendement proposé par M. Jacques HANHART est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY précise qu'il était prévu, dans le cadre du calendrier des prochaines séances de la CAU, de passer cette étude test et le cahier des charges à la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité.

La discussion générale sur le rapport-préavis est ouverte.

M. Victor ALLAMAND pense que tous les projets autour de la gare ne sont pas un serpent de mer, mais ce n'est pas loin des projets des rives du lac. Depuis 15 ans, il y a périodiquement la gare quelque part avec des montants très variables, le plus important voté était de CHF 1'750'000.- pour une étude générale qui comprenait, entre autres, la gare, le passage souterrain et le Martinet. Il espère ne pas voter trop d'argent à la fin.

M. Jacky COLOMB s'interroge sur la finalité de cette étude test, quel est le résultat attendu de cette étude. Il se demande si cela va déboucher sur une étude de faisabilité ou de réalisation suivie d'un crédit. Il a un peu de peine à situer dans quelle perspective se trouve cette étude, d'autant qu'il y en a déjà eu passablement.

M. le Municipal Maurice GAY pense que le montant cité par M. Allamand concernait le Cœur de ville qui comprenait également une réflexion sur la gare, mais pas uniquement. Quant à l'étude test, les objectifs ont été définis et peuvent être trouvés dans le préavis. Elle permet d'avoir une réflexion sur l'entier du périmètre par rapport aux différentes thématiques et, ensuite, il y aura des crédits d'études et de réalisation. C'est pour se faire une idée et travailler avec différents partenaires sur des réflexions globales.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité, 1 non et 1 abstention :

1. de ne pas prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse à la motion du 7 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, intitulée « Gare nord » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 885'000.-TTC pour l'établissement d'une procédure d'étude-test sur le secteur Gare, de l'élaboration d'un plan guide et l'organisation d'un atelier créatif pour le secteur du Martinet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143-20- Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;

12. Rapport de commission – Préavis N° 215/2020

Hôtel de Police et pôle sécuritaire - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 14'129'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 67'000.- TTC pour des aménagements fonctionnels au bâtiment du SDIS - Demande d'autorisation de démolition du bâtiment actuel sur la parcelle N° 1424 sise à la route de Divonne 68.

Rapporteur : M. Jonas DONNET

La discussion est ouverte.

M. Ione RAMEL, en tant qu'employé de la PNR, se récusé sur le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de réalisation de CHF 14'129'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police,
2. d'octroyer un crédit de réalisation de CHF 67'000.- TTC pour des aménagements fonctionnels au bâtiment du SDIS,
3. de porter ces montants en augmentation du compte 9143.20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans,
4. d'autoriser la Municipalité de procéder à la démolition de l'actuel bâtiment sur la parcelle N° 1424 sise à la route de Divonne 68.

13. Rapport de commission – Préavis N° 219/2020
Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération cofinancée par la Confédération à hauteur de 40% - Prolongation du poste de chef de projet à durée déterminée de cinq ans (2021 – 2025). Demande de crédit de CHF 20'000.- pour l'élaboration d'une stratégie de communication.

Rapporteur : M. Marco CARENZA

En préambule, M. Marco CARENZA précise que M. Victor ALLAMAND ne signe pas le rapport contrairement à ce qui est indiqué.

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN pense que l'on devrait s'occuper des affaires nyonnaises plutôt que celles « franco-valdo-genevoises ». La France ne s'occupe pas de nous et il ne pense pas que les Genevois soient très sensibles à la vie nyonnaise. Il votera ce préavis, mais sans grande conviction.

M. Jacky COLOMB lui rappelle qu'aujourd'hui l'agglomération franco-valdo-genevoise s'appelle le Grand Genève !

M. Victor ALLAMAND signale qu'il n'a pas signé le rapport car il est furieusement contre le projet qui lui rappelle la RDU. Un chef de projet avait longuement travaillé sur le sujet et à la sortie il n'y a rien eu. Dans le cas actuel, il y a déjà eu un chef de projet, parti après 3 ½ ans, et on en embauche un nouveau pour cinq ans, soit un total de 8 ½ ans sans que personne ne dise rien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 4 non et 4 abstentions :

1. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 810'000.- TTC à la Municipalité pour le financement de la prolongation du poste de chef de projet pendant une durée de cinq ans, à porter en augmentation des comptes N° 430.3011.00 et suivants, pour l'année 2021 prorata temporis et pour les années suivantes,
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC afin de développer une stratégie de communication en lien avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de priorité A nyonnaises du projet d'agglomération de 2e génération. Ce montant sera porté en augmentation du comptes N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

14. Rapport de commission – Préavis N° 222/2020
Renforcement des effectifs aux services Ressources et relations humaines et Culture pour la Bibliothèque de Nyon. Demande d'un crédit de CHF 126'000.- charges comprises, pour le financement de 1.25 EPT (dont 0.9 EPT pour le Services des ressources et relations humaines et 0.35 EPT pour le Service de la culture (Bibliothèque)).

Rapporteur : M. Olivier RIESEN

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE s'étonne que l'on demande 0.9 et 0.35 EPT car il ne peut pas couper une personne en trois. Par contre, en tant que chef d'entreprise ou municipal, on doit voir si l'on peut transférer des personnes d'un endroit à l'autre. Il y a des apprentis qui ont terminé leur formation, par exemple, et pense qu'il faut trouver à l'interne des EPT sans passer par un préavis. Il est pour engager des gens quand c'est absolument nécessaire, mais il pense qu'il faut d'abord trouver des synergies et votera contre ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 12 non et 7 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 et suivants, un montant de CHF 77'200.-, charges comprises, portés en charge du comptes N° 130.3011.00, pour le financement d'un poste fixe (0.9 EPT) au Service des ressources et relations humaines,
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 et suivants, un montant de CHF 49'400.-, charges comprises, portés en charge du compte N° 151.3011.00 et suivants, pour le financement d'un 0.35 EPT au Service de la culture.

15. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 223/2020

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».

Rapporteur : Mme Charlotte FOSSATI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 223/2020 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».

16. Rapport de commission – Préavis N° 227/2020

Suivi phytosanitaire et pérennisation du patrimoine arboré de la Ville - Demande de crédit de CHF 300'000.- TTC.

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON pense que les frais d'entretien et de maintenance ne vont pas être trop élevés et c'est ce qui l'inquiète. Comme il n'y aura bientôt plus d'arbres dans cette ville, il ne voit pas quel suivi pour quels arbres est nécessaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 300'000.- TTC pour permettre le suivi phytosanitaire de la pérennisation du patrimoine arboré de la Ville ;
2. que le montant est réparti entre 2021 et 2025 dans le budget de fonctionnement, sur le compte N° 440.3145.05 - créations et restaurations, soit CHF 90'000.- en crédit supplémentaire pour l'exercice 2021 et le solde de CHF 210'000.- à planifier entre 2022 et 2025 de la façon suivante :
 - 2022 : CHF 75'000.-
 - 2023 : CHF 40'000.-
 - 2024 : CHF 70'000.-
 - 2025 : CHF 25'000.-

17. Rapport de commission – Préavis N° 228/2020
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2020 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 936'600.- au budget 2020, compensés à hauteur de CHF 749'600.- soit un montant net de CHF 187'000.-.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1.	d'octroyer au service Travaux, environnement et mobilité un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- non compensé :		
	452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés	CHF	75'000.-
	Effet "net" du crédit	CHF	75'000.-
2.	d'octroyer au service Culture un crédit supplémentaire de CHF 100'000.-, partiellement compensé comme suit :		
	157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	100'000.-
	<i>Compensé par :</i>		
	157.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-61'000.-
	Effet "net" du crédit	CHF	39'000.-
3.	d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services Industriels de CHF 142'600.- entièrement compensé comme suit :		
	800.3080.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	142'600.-
	<i>Compensé par :</i>		
	800.3011.00 à 800.3051.00 ¹ – Traitements et charges sociales	CHF	-142'600.-
	Effet "net" du crédit	CHF	0.-
	¹ excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire		
4.	d'octroyer au service Ressources et relations humaines un crédit supplémentaire de CHF 86'000.-, partiellement compensé comme suit :		
	130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	86'000.-
	<i>Compensé par :</i>		
	130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-29'000.-
	130.3011.00 – Traitements	CHF	-34'000.-
	Effet "net" du crédit	CHF	23'000.-
5.	d'octroyer au service Sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 64'000.-, entièrement compensé comme suit :		
	344.3133.00 – Fournitures	CHF	64'000.-
	<i>Compensé par :</i>		
	340.3012.01 – Salaires personnel auxiliaire (jobs d'été)	CHF	-64'000.-
	Effet "net" du crédit	CHF	0.-

6. d'octroyer six crédits supplémentaires au service Enfance, logement et cohésion sociale de respectivement CHF 64'000.-, CHF 78'000.-, CHF 62'000.-, CHF 85'000.-, CHF 130'000.- et CHF 50'000.- partiellement compensés comme suit :

762.3012.00 (UAPE Classes Tartines) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	64'000.-
<i>Compensé par :</i>		
762.3011.00 – (UAPE Classe Tartines) – Traitements	CHF	-64'000.-
762.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
765.3012.00 (UAPE Grand T'étraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	78'000.-
<i>Compensé par :</i>		
765.3011.00 – (UAPE Grand T'étraz) – Traitements	CHF	-78'000.-
765.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
767.3012.00 (UAPE Couchant) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	62'000.-
<i>Compensé par :</i>		
767.3011.00 – (UAPE Couchant) – Traitements	CHF	-62'000.-
767.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
768.3012.00 (UAPE Cossy) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	85'000.-
<i>Compensé par :</i>		
768.3011.00 – (UAPE Cossy) – Traitements	CHF	-85'000.-
768.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
769.3012.00 (UAPE Mangette) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	130'000.-
<i>Compensé par :</i>		
769.3011.00 – (UAPE Mangette) – Traitements	CHF	-130'000.-
769.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
760.3655.08 – Subvention crèche Terre-Bonne	CHF	50'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	50'000.-

18. **Rapport de commission – Préavis N° 229/2020**
Octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines - Cautionnement de CHF 330'000.- destiné à l'achat de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie, dont l'ouverture est prévue en juillet 2021.

Rapporteur : Mme Laure DAMTSAS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le cautionnement par la Ville de Nyon, à hauteur de CHF 330'000.- de l'achat par la Fondation Crèche des Fontaines de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie.

**19. Rapport de commission – Préavis N° 231/2020
Plan Lumière - Présentation du concept.**

Rapporteur : Mme Aurélie HEGETSCHWEILER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART revient sur un sujet que la commission n'a pas pris en compte, bien qu'il soit intervenu lors du dépôt du préavis. Dans le préavis, il est montré les couleurs de fond, le concept d'éclairage. Il revient sur la température de couleur des luminaires, où il est mentionné une température de 2200K. Il aimerait sensibiliser les personnes à cette lumière. Il a failli écraser un policier sur un passage piéton à la Gravette à la tombée du jour. Il était habillé en bleu noir, sans aucune bande réfléchissante et il ne l'a vu qu'au dernier moment. C'est dû au fait que l'éclairage est jaune et tout ce qui n'est jaune paraît noir. C'est de la physique, on le sait depuis longtemps. Il a déjà attiré l'attention du Conseil, ces températures de couleur de 2200 et 2700K sont un non-sens. C'est admissible dans une zone piétonne pour faire joli, mais au moment où il y a de la mobilité douce, cela ne va pas. Il arrivera fatalement des accidents. Il propose à la Municipalité de faire un test et vient volontiers faire une démonstration.

M. Victor ALLAMAND, en complément à ce qui vient d'être dit, constate que plus d'un éclairage n'est pas centré sur les passages piétons. Ils se trouvent souvent entre deux lampadaires. Il a aussi failli écraser un piéton.

M. Olivier MONGE tient à rassurer ses deux collègues, il en a été discuté en commission, mais ce n'est pas clairement indiqué dans le rapport. La Municipalité est bien consciente de cette problématique. Il invite les Conseillers à lire le rapport de Radiance 35 qui l'explique clairement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité.

- de prendre acte du concept Plan Lumière.

**20. Rapport de commission – Préavis N° 234/2020
Stations de pompage du Bucleis et des Pralies, création d'une nouvelle liaison -
Demande de crédit de CHF 773'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre
les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies.**

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 773'000.- (HT) à la Municipalité pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies,
2. de prélever le montant de CHF 773'000.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 5'821'616.- en tenant compte des montants engagés au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 62'000.-.

21. Propositions individuelles

M. Sacha VUADENS revient sur l'amendement, accepté à une très large majorité et quelques refus lors de la séance précédente, au budget pour près de CHF 260'000.- destiné à des bons pour des commerçants. Cette décision n'a par ailleurs été indiquée nulle part, sauf dans le procès-verbal. Il souhaite savoir si M. le Syndic peut donner un état d'avancement du projet qui devait être transmis au Délégué à l'économie quand il revenait de son service civil.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond avec plaisir qu'ils ont travaillé sur ce projet avec un mandataire pour que les choses soient très simples dans leur partie technique. Comme la plupart des commerces sont fermés, cela n'avait pas de sens d'accélérer le mouvement. Ils partent de l'idée de les lancer à la mi-mars, en espérant que les commerces rouvrent début mars. Ils ont envisagé d'offrir 15% de réduction aux Nyonnais et donner 5% supplémentaires aux commerçants. Cela permettrait de valoriser le montant accordé par le Conseil à environ CHF 1 million. L'impact sur l'économie locale serait d'environ CHF 1 million en espérant que les gens qui ont les bons achètent pour des montants supérieurs à la valeur nominale du bon. La décision du Conseil va porter ses fruits, ils essaient de voir quelle est la meilleure période pour un impact favorable, non seulement en termes financiers, mais également en termes de prise de conscience de la population de favoriser une filière de proximité pour leurs achats.

M. Jacky COLOMB, dans le cadre du préavis 203, a posé une question au sujet des sociétés anonymes qui sont initiées par les SI. Il n'a pas eu de réponse et souhaite en avoir une la prochaine fois.

M. le Municipal Vincent HACKER lui répond qu'actuellement, les Services industriels sont engagés dans cinq sociétés anonymes qui sont précisées tant dans le rapport de la COFIN que celui de la gestion. Il s'agit de Enerdis approvisionnement SA, plateforme de partenaires pour l'approvisionnement en électricité, ce qui permet d'être actifs sur les marchés puisqu'ils travaillent avec les SIG et cinq autres partenaires de même taille. Enerdis distribution SA, plateforme de partenaires pour la sécurité et la mutualisation des achats (câbles pour les réseaux). Tamdis SA société partenaire, mutualisation des solutions de gestion des actifs réseaux et éclairage public, une dizaine de partenaires font partie de cette société qui mutualise les différentes possibilités de gestion des actifs. La SAPAN SA que tout le monde connaît, vingt communes pour le pompage de l'eau du lac. Et enfin, Energeo SA, société spécifique au projet de géothermie de moyenne profondeur de Vinzel qui n'a aucune vocation commerciale, mais qui soutient le projet et permet d'être l'interlocuteur unique à l'égard de l'Office fédéral de l'environnement. Il espère avoir répondu à ses attentes.

M. Victor ALLAMAND demande si la Municipalité compte communiquer sur le différend entre la Police Régionale et la Protection civile, ne fût-ce qu'au travers des commissions de vérification. Il sait qu'il s'agit d'associations intercommunales, donc hors de portée du Conseil qui est juste bon pour accepter CHF 8 millions d'allocations annuelles. Cependant, il est paradoxal que des Nyonnais lambda soient au courant de certains faits et pas forcément les bons.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN intervient au sujet des abattages d'arbres qui vont se faire à Perdtemps sur plusieurs platanes, dont certains ont déjà été abattus. Ces platanes permettent aux harles bièvres de nicher, espèce menacée que l'on trouve sur le Léman. Elle souhaite savoir s'il est possible de remplacer ces sites de nidification par des nichoirs dans les parcs qui bordent le lac Léman. Elle est à disposition pour les dimensions ou suggère de contacter la société ornithologique de Sempach. Cela serait plus favorable pour les oiseaux car, quand ils sortent du nid, ils doivent aller à pied au bord du lac et la police a même dû les escorter.

M. Maurice FREI souhaite savoir si la Municipalité a l'intention de mettre à disposition des masques FFP2 ou FFP3 ou garder les masques actuels.

M. Gustave DUTRUY revient sur une ancienne remarque au sujet du double feu routier situé à l'angle de la rue Edouard-Rod et de la rue de la Gare. Le bus, souvent en attente de démarrer, masque le feu de droite et les automobilistes non avertis, peuvent s'engager de manière intempestive sur ce tronçon. Il se souvient qu'il avait été suggéré de poser un arceau en hauteur, bien visible, supportant lesdits feux et à-même de résoudre le problème. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui et si une telle infrastructure est prévue. Par ailleurs, il rappelle que la ville de

Nyon, comme indiqué sur les panneaux à l'entrée de la ville, est jumelée avec la ville de Nyons dans la Drôme. Il demande si ce lien existe toujours et de quelle manière il est entretenu. Dans le même ordre d'idée, il espère que la ville de Nyon se rapproche de celle de Séville en Espagne. En effet, son barbier, immortalisé par Rossini, pourrait servir de prétexte de jumelage avec notre cité désormais équipée d'une foule, voire d'une nuée, de barbiers provenant de régions où fleurissent ces attributs pour y tondre colliers, barbiches et barbichettes des mâles nyonnais.

Mme Florence DARBRE GUBBINS intervient au sujet des aménagements extérieurs de l'EMS du Midi qui sont du ressort de la ville. Il y a quelques saisons, l'entrée de l'EMS était ombragée de chaque côté par deux arbres plantés dans des bacs. Outre l'aspect plaisant du végétal, ces arbres avaient une fonction de protection solaire qui permettait aux résidents des rester pendant les périodes estivales à l'extérieur. Ces deux arbres ont été coupés et, ne voyant pas de remplaçant, elle a interpellé Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE et son service. Jusqu'à aujourd'hui, et malgré des demandes répétées et des promesses, rien n'a été planté. Afin de ne pas rater encore une saison, elle pose, d'une manière plus officielle, la question, et demande si la Municipalité a l'intention de replanter des arbres devant l'EMS du Midi. Bien entendu des arbres adaptés à leur contenant et procurant de l'ombre par leur structure à leur feuillage, comme par exemple, des érables japonais.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui répond qu'il y avait une volonté de remplacer ces arbres devant l'EMS du Midi. Ceci dit, les bacs sont tellement étroits que les arbres commandés ont été mis ailleurs. D'autres ont été commandés et seront plantés sous peu.

M. Christian UDASSE remercie le Conseil d'avoir voté le rapport N° 207/2020 car la commission a bien travaillé. Toutefois, il demande que la Municipalité étudie le vœu émis par la commission concernant le chauffage et l'utilisation de l'eau chaude rejetée par la STEP étant donné que la MEGA STEP de Gland a été écartée et que nous garderons celle de Rive. S'il n'a pas de réponse favorable, il est évident que cette étude doit être faite.

M. Julien URFER, vu que le sujet du rapport 207 est revenu, voulait quand même corriger une erreur dans le rapport. Le Conseil n'a jamais refusé la grande STEP régionale. Le terme MEGA scientifiquement est un préfixe du système international d'unités qui multiplie par 10⁶, autrement dit qui multiplie par un million l'unité qui le suit. Utiliser le terme méga en majuscule ou minuscule pour une station d'épuration dimensionnée pour traiter les eaux usées de 120'000 équivalents habitants est une grossière exagération reprise dans les médias, d'un facteur 8,3 périodique pour être mathématiquement précis.

Mme Laure DAMTSAS aimerait connaître les actions pédagogiques qui sont menées par la Municipalité pour la promotion des économies d'énergie et de nos ressources et ce, par l'intermédiaire des Services industriels de Nyon ou d'autres services.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 22. *Rapport-préavis N° 235/2020***
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Postulat recyclé : déchèterie » du 26 octobre 2019.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. Rapport-Préavis N° 236/2020**
Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Léon De Perrot et Yves Leuzinger « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine ». Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation du territoire.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 237/2021**
Modification du droit de superficie (DDP) octroyé à la Fondation du Midi sur la parcelle No 2448 pour la construction d'un EMS.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. Préavis N° 238/2021**
Transports publics urbains Nyon – Prangins. Demande de crédit d'études pour l'évolution et adaptation du réseau. Optimisation du réseau de transports publics - actuel et amélioration de l'offre future CHF 90'000.-TTC - Poursuite de la participation de Nyon au financement de la ligne urbaine 10.805 aux budgets 2022 et 2023 CHF 420'000.- TTC/an.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que l'augmentation de la participation de Nyon au financement de la ligne 805 pour 2020 est due à l'ajout de la boucle des Abériaux. Il invite les commissaires à demander comment se répartissent les frais pour cette ligne de bus. On se rend compte que Prangins demande une boucle supplémentaire pour inclure les Abériaux, donc totalement sur le territoire pranginois. Moralité : Nyon passe à la caisse. Il souhaite connaître les règles, car cela lui semble un peu fort de café.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 26. Préavis N° 239/2021**
Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération - Passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy - Etudes détaillées et préparation des appels d'offres publics pour la réalisation. Demande d'un crédit de CHF 1'416'000.- TTC - sous déduction de la participation de la Commune de Prangins pour la passerelle Nyon-Prangins CHF 338'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB est le 1^{er} nommé pour cette commission et la date tombe assez mal, à cinq jours des élections, date retenue pour une séance d'information pour le dépouillement. Il y aura certainement beaucoup d'effervescence dans tous les partis et il propose de reporter cette date après le 7 mars. Il s'entretiendra avec Mme la Municipale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

27. Proposition de modification du règlement du Conseil communal de M. David SAUGY.

M. David SAUGY est conscient que certains ont dû trouver sa proposition un peu abrupte. Il faut savoir qu'il s'agit d'une proposition de modification du Règlement, avec comme idée de base de laisser la Municipalité profiter de sa possibilité de présenter un contre-projet. Toute l'idée de cette proposition est de mettre sur la table l'avenir des finances nyonnaises à moyen et long terme. Il pense que c'est une question qu'il faut réellement se poser, car on ne peut plus, à travers un budget ou un arrêté d'imposition, chaque fois attendre les comptes ou le budget suivant. Il pense que l'on est arrivé à un stade où il faut planifier les finances à moyen et long terme. Le moyen de le faire, de quelque part forcer la Municipalité de le faire, est de faire une proposition qu'elle ne peut pas accepter et où elle doit présenter un contre-projet pour démontrer sa vision à moyen et long terme, pour des finances viables qui permettent de maintenir et développer les prestations à la population.

La discussion est ouverte.

M. Maurice FREI trouve la proposition intéressante et remercie M. Saugy. Toutefois, il y a eu quelques petits débats sympathiques au sein de leur groupe et il aurait aimé que l'on complète certaines informations. Il souhaite que cette proposition soit envoyée à une commission.

M. Sacha VUADENS a bien entendu les arguments de M. Saugy qui dit vouloir ouvrir le débat, mais le texte est assez précis. En lisant ce texte, il se disait que la solution leur avait échappé depuis tant d'années. Pour ne pas avoir de budget déficitaire, il faut simplement l'interdire dans un règlement. Comme ça on est sûr de ne pas avoir de déficit. Cela lui avait échappé ! Toutefois, cela ne le fait pas rire. Ce que le groupe PS refuse, c'est une vision purement comptable des finances publiques telle qu'elle est précisée dans cette demande. Le groupe PS voit d'abord des prestations et le texte les attaque frontalement, en tous cas c'est le but visé. Il rappelle que le Conseil vient de voter CHF 300'000.- pour les arbres par voie de préavis car, suite aux différentes coupes dans le budget on est amené à avoir du retard dans le traitement des arbres. C'est à cet état de fait que mènent les réflexions purement comptables de notre environnement commun de vie. Pour toutes ces raisons, le PS, en grande majorité, va refuser l'entrée en matière de ce texte.

Plus de 10 membres du Conseil soutiennent le renvoi à une commission.

M. Pierre WAHLEN suggère que cette proposition soit envoyée à la COFIN.

M. Christian UDASSE est d'accord avec la proposition de M. Saugy, car cela ne devrait pas prêter l'avenir, mais être sûr où l'on va. Le fait est qu'il faut des prestations et nous les avons eues. C'est la Municipalité qui fait les préavis. Il rappelle que, suite au refus de l'augmentation des impôts, elle a choisi quels projets passaient au panier, mais certaines choses sont revenues et ont passé. Il le félicite et pense que tout le monde sera gagnant, même le PS.

M. Jacky COLOMB, avant de voter le renvoi à la COFIN, pense que ce n'est pas à elle de discuter de ce projet, car elle est comptable. Et dans cette proposition, il y a un net volet politique. La commission doit être composée de gens qui sont capables de parler finances, mais aussi des grands aspects du bien-être de la ville de Nyon.

Pour faire suite à ces propos, M. David SAUGY pense qu'il faut trouver des idées nouvelles, voire des changements de paradigme au niveau financier. Prendre les mêmes et recommencer ne lui semble pas une bonne idée. Il serait partant pour une commission ad hoc et souhaite que le Bureau statue sur le fait que le Conseiller qui dépose une proposition est membre de droit de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide d'envoyer la proposition à une commission.

28. *Postulat de M. Pierre GIRARD intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens ».*

M. Pierre GIRARD rappelle que cela fait sept ou huit ans que l'immeuble d'appartements protégés des Tattes d'Oie a été construit. Il rappelle qu'avant cette construction il y avait un terrain de football avec éclairage qui occupait cet endroit, terrain de foot qu'utilisait le FC Italia pour ses entraînements, afin de ne pas surcharger le stade de Marens. Il se permet de citer quelques lignes du préavis concernant l'octroi d'un DDP pour la construction de l'immeuble : « En effet, ce terrain dispose d'un éclairage – contrairement à celui du Stade de Marens – et peut dès lors, garantir des plages d'entraînements suffisantes pour le club. Par mauvais temps, les entraînements ont aussi lieu sur ce terrain afin de préserver la qualité de la pelouse du Stade de Marens. Plusieurs solutions sont envisagées pour pallier cette offre qui viendrait à manquer, notamment l'utilisation des terrains de Colovray et la pose d'un revêtement synthétique au Stade de Marens. » Il en reste là avec la lecture de ce postulat et souhaite qu'il agisse comme une pique de rappel et que l'on envisage sérieusement de passer de la parole aux actes concernant ce sujet.

Le postulat demandant un renvoi en commission, plus de 10 personnes le soutiennent.

La discussion est ouverte.

M. Maurice FREI s'étonne que tout le monde parle d'écologie, tous les partis l'ont mis dans leur programme et là on parle d'enlever du gazon pour mettre du synthétique. Cela l'interpelle.

M. Jacky COLOMB n'a pas fait les calculs, mais tondre une pelouse deux fois par semaine avec une machine pétaradante, il n'est pas sûr que cela soit un vrai geste écologique. Il pense que le terrain synthétique sera bien plus profitable pour l'écologie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

29. *Interpellation de M. Philippe GLASSON intitulée « Les chênes que l'on abat !! »*

La communication de l'abattage de 17 arbres en ville de Nyon a obligé M. Philippe GLASSON à réagir. On fait beaucoup de gesticulations vertes, mais on s'aperçoit que le film, en fait, est plutôt Massacre à la tronçonneuse. Ce qui se passe aujourd'hui est que l'on coupe un séquoia et on replante ensuite un géranium au Cossy. On est dans une situation que l'on peut appeler de kafkaïenne et il demande que l'on replante des arbres là où ils ont été éliminés, que l'on définisse un plan d'arborisation de la ville, que le concept d'une ville verte ne soit pas que des mots.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle la politique d'arborisation. La Municipalité s'est engagée pour une ville verte depuis de nombreuses années. Elle signale qu'en trois ans, 350 nouveaux arbres ont été plantés, gain net. Elle mentionne également le préavis de stratégie de végétalisation qui vient d'être déposé, de même que le nouveau règlement des arbres que le Conseil a également accepté qui règle ces questions d'abattage. Si ces abattages ont été communiqués tous en même temps c'est qu'il y a des saisons et ils ont tous été examinés par des spécialistes des soins phytosanitaires. Elle rappelle qu'à Vevey, il y a peu, un procès a été fait à l'encontre du chef de service de la ville et des différents responsables du patrimoine arboré car un arbre est tombé sur des personnes. Elle signale qu'ils n'abattent pas n'importe comment, il y a des mises à l'enquête. Sur domaine privé, il y a chaque fois des compensations en arbres ou argent et sur le domaine public, il y a aussi une replantation avec toutefois deux exceptions : si des travaux sont prévus sur la voirie où se situe l'arbre, cela ne se fait pas tout de suite ou si l'arbre abattu se situe à un endroit où il y a déjà beaucoup d'arbres, comme ce fut le cas au parc des Mangettes, la compensation se fait ailleurs. Pour la Colombière, Rive, l'esplanade des marronniers, il y aura une compensation, par contre pour Perdtemps, cela sera plus compliqué vu que des projets de parking souterrain et parc sont en cours.

29bis Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « De l'avenir d'une pièce stratégique pour l'attractivité du Centre Ville (et aussi pour les finances communales) en annexe

M. Pierre WAHLEN précise que le quartier du Martinet est extrêmement important pour les revenus de la ville puisque l'on parle d'un droit de superficie de plus de CHF 1 million par année, important pour l'attractivité du centre-ville avec des nouveaux habitants et des nouveaux emplois et la possibilité de relocaliser des activités comme l'administration communale située au rez-de-chaussée de la place du Château et dont on pourrait faire autre chose. L'explication selon laquelle rien ne se passe à cause des oppositions est un peu courte, raison pour laquelle il pose les questions dans son interpellation.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

30. Divers en rapport avec la séance.

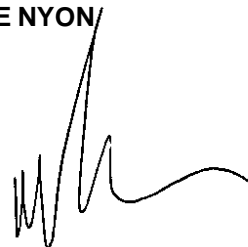
Mme Valérie MAUSNER-LEGER revient sur le vote du préavis 234, mais elle n'a pas eu le temps de prendre part au vote. Elle souhaite s'abstenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h40.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : interpellation de M. Pierre Wahlen

Au Conseil Communal de Nyon.

Interpellation

De l'avenir d'une pièce stratégique pour l'attractivité du Centre Ville (et aussi pour les finances communales)

Il y a plus de 20 ans, que le Plan de Quartier « Le Martinet » est légalisé. Le refus par référendum de la Petite Ceinture en 2006 ayant remis en cause son accessibilité et par conséquent son contenu, la Municipalité a repris des études à une échelle plus vaste. Ces dernières ont conduit à la présentation du concept Cœur de Ville en 2013.

En 2014, la Municipalité identifiait cinq « projets stratégiques » permettant une valorisation du patrimoine foncier communal, deux d'entre eux étant des pièces importantes du concept Cœur de Ville. C'est ainsi qu'elle déposait le préavis 196/2014 *Structure pour le concept « Cœur de Ville »* avec une demande de crédits pour conduire les études nécessaires ¹.

Martinet est l'un des périmètres identifié dans ce document. D'une surface totale de plus de 20'000 m² dont 75% en mains communales, il occupe une position stratégique pour lier la vieille ville aux nouveaux quartiers qui se développent au nord du chemin de fer. Sa proximité immédiate avec les transports publics, au cœur de notre Ville en fait également un lieu idéal pour développer un quartier de logements et d'activités, évalués alors à environ 700 habitants et autant d'emplois.

La rente du droit de superficie (DDP) à octroyer sur la parcelle communale de Martinet est alors estimée à plus de 1 millions par année.

Malheureusement, les crédits nécessaires à l'engagement d'un chef de projet et différents mandataires pour mener à bien toutes les études ont été refusés par notre Conseil en août 2015.

En septembre 2017 notre Conseil votait un crédit de 40'000.- pour une enquête d'implantation de 80 logements dans le périmètre de Martinet « en utilisant le plan de quartier en vigueur ».

Cette enquête déposée au printemps 2018 suscitant des oppositions, la Municipalité décide alors de ne pas poursuivre la procédure, estimant ses chances de succès faibles sans doute parce que « l'utilisation du Plan de Quartier » était quelque peu abusive.

A la lecture du préavis 210/2020 on apprend qu'un *nouveau Plan d'Affectation* **doit être légalisé**, qu'un *atelier créatif sera organisé* et que la *procédure à lancer suite à l'atelier créatif sera déterminée ultérieurement*. ²

Considérant que l'absence de projets concrets pour Martinet est dommageable à plus d'un titre :

- Perte de revenus pour les finances communales
- Perte d'attractivités du Centre Ville
- Impossibilité de relocaliser une partie de l'administration communale permettant de libérer les rez de chaussée de la Place du Château au profit d'activités attirant du public

je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Depuis le retrait de l'enquête d'implantation au printemps 2018, soit bientôt 3 ans, qu'a fait la Municipalité pour assurer les développements du quartier de Martinet ?
- Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas entrepris sans attendre les études nécessaires à la réalisation de ce quartier décrites dans le préavis 210/2020?
- La Municipalité ne juge-t-elle pas dommageable l'absence d'un chef de projet au sein de son administration pour conduire rapidement ces études ?
- La Municipalité peut-elle décrire les moyens qu'elle entend se donner pour enfin concrétiser le quartier de Martinet et définir un planning intentionnel ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Pierre Wahlen

Ainsi fait à Nyon, le 1 février 2021

¹ <https://www.nyon.ch/multimedia/docs/2017/03/PM043-CoeurDeVille.pdf>

² <https://www.nyon.ch/multimedia/docs/2020/08/210-Secteur-Gare.pdf>